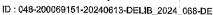
Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le 25 16 124







République française Département de la Lozère COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 13 juin 2024 à 18 heures

Date de Convocation 06 juin 2024

Membres en exercice: 35

Présents : Votants:

25 32

Pour:

32 Contre:

Abstention: 0

L'an deux mille Vingt-quatre et le 13 juin, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC.

Présents: Henri COUDERC, Flore THEROND, Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, René JEANJEAN, François ROUVEYROL, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI. Christian ALBARIC, Bdeia AMATUZZI, Patrick BOSC, Martine BOURGADE, Michel CAPONI, Marie-Thérèse CHAPELLE, Régine DOUSSIERE, Maurice DUNY, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Jaclyn MALAVAL, Jean-Luc MICHEL, Sébastien MOREAU, Roselyne PRADEILLES, Vincent PRATLONG, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY,

Représentés: Serge VEDRINES pouvoir à Henri COUDERC, Damien ARMAND pouvoir à Flore THEROND, Francis DURAND pouvoir à Daniel GIOVANNACCI, Serge GRASSET pouvoir à Sylvette HUGUET, Claudie MARTIN-PASCAL pouvoir à Martine BOURGADE, Daniel REBOUL pouvoir à René JEANJEAN, Bernard RIEU pouvoir à Christian ALBARIC,

Excusés: Serge VEDRINES, Emmanuel ADELY, Damien ARMAND, Michel COMMANDRE, Francis DURAND, Serge GRASSET, Claudie MARTIN-PASCAL, Daniel REBOUL, Bernard RIEU, Jean WILKIN

Absents:

<u>Présents non votants</u>:

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent PRATLONG

DELIB-2024-068 - DÉCISON MODIFICATIVE N°1 DE 2024 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil communautaire,

APRÈS avoir entendu la présentation de la décision modificative n°1 de 2024 du Budget principal de la Communauté de communes et de ses grands équilibres, qui se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

Cette décision modificative n° 1 de 2024 s'équilibre en section de fonctionnement à - 37 490.00€. portant à 7.432 937,00€ le budget total de la section de fonctionnement en 2024.

La décision modificative consiste en premier lieu à un ajustement nécessaire pour faire face à la perte de recettes fiscales, à la suite de la re-notification D4 de l'état 1259, soit une perte 43 490€. Dans ce contexte, en dépenses de fonctionnement, plusieurs opérations sont reportées ou annulées : report du gros entretien du stade (rechargement liège) et annulation de missions spécifiques Natura 2000 :



ID: 048-200069151-20240613-DELIB 2024 068-DE

DÉPENSES	BP 2024	DM N°1	TOTAL 2024	
011 - CHARGES DE GESTION GÉNÉRALE	713 778,26	- 42 500,00	671 278,26	
012 - CHARGES DE PERSONNEL	2 272 150,87		2 272 150,87	
014 - ATTÉNUATION DE PRODUITS	1 655 797,78		1 655 797,78	
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION	1 944 632,83	4 800,00	1 949 432,83	
COURANTE	1 544 052,05	+ 000,00	1 545 452,05	
66 - CHARGES FINANCIÈRES	78 000,00	210,00	78 210,00	
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 500,00		8 500,00	
042 - SECTION À SECTION	537 567,26		537 567,26	
023- VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	260 000,00		260 000,00	
Total dépenses de fonctionnement	7 470 427,00	- 37 490,00	7 432 937,00	

Les principaux ajustements en recettes concernent les mises à dispositions de personnels, mais également l'enregistrement de l'aide du Département pour le reclassement des archives d'un montant de 3 000€ ou la perte de recettes fiscales liée à la re-notification D4 de l'état 1259 :

RECETTES	BP 2024	DM N°1	TOTAL 2024
002 - Résultat de fonctionnement reporté	231 860,20		231 860,20
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE, VENTE	968 100,87		968 100,87
73 - IMPÔTS ET TAXES	954 949,78	2 683,00	957 632,78
731- FISCALITE LOCALE	3 175 569,56	- 45 861,00	3 129 888,56
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 691 972,99	5 508,00	1 697 480,99
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	168 300,00		168 300,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	100,00		100,00
013 - ATTÉNUATION DES CHARGES	36 178,02		36 178,02
042 - SECTION À SECTION	243 395,58		243 395,58
Total recettes de fonctionnement	7 470 427,00	- 37 490,00	7 432 937,00

• Section d'investissement

Cette décision modificative s'équilibre en section d'investissement à 605 000,00€, portant à 4 184 334,00€ le budget total de la section d'investissement en 2024.

Les principaux ajustements en dépenses sont les suivants :

- Transfert du budget régie eau et assainissement de l'opération Récupérateurs eaux de pluie sur le causse Méjean de 605 000€,
- Réajustement de crédits entre l'opération Aide aux entreprises et celles liées à la réhabilitation du Rochefort.

Chapitre	BP 2024	DM 1	TOTAL 2024
001- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	529 620,81		529 620,81
040- section à section	233 395,58		233 395,58
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	179 000,00		179 000,00
204- SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	77 328,07		77 328,07
1503 - MATERIEL INTERCOMMUNAL	21 160,68		21 160,68
1506 - TRAVAUX DI	14 772,55		14 772,55

Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le 25/6/24

Berger Levrault

1507- HABITER MIEUX	5000,00	ID: 048-2000691	ID: 048-200069151-20240613-DELIB_2024_068-DE	
1801 - AIDE AUX ENTREPRISES	328 037,00	180 000,00	148 037,00	
1802 - HEBERGEMENT TOURISTIQUE	1 483,00		1 483,00	
1805 –EQUIPEMENTS SPORTIFS	7 600,00		7 600,00	
1807 - RENOVATION AIRE DES GENS DU VOYAGE	55 488,87		55 488,87	
2102 –NOUVEAUX LOCAUX COMMUNAUTAIRES	1 973 729,26	150 000,00	2 123 729,26	
2104- AMENAGEMENT BIT WC PUBLIC LA MALENE	3 252,00		3 252,00	
9012 -INFORMATIQUE LOGICIELS	49 466,18	10 000,00	59 466,18	
9018 -ACQUISITION MOBILIER	100 000,00	20 000,00	120 000,00	
9050 – RECUPERATETEUR EAUX DE PLUIE SUR CAUSSE MEJEAN		605 000,00	605 000,00	
Total dépenses d'investissement	3 579 334,00	605 000,00	4 184 334,00	

Les principaux ajustements en recettes sont le réajustement des crédits ouverts en FCTVA et en subventions annulables :

Chapitre	BP 2024	DM 1	TOTAL 2024
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	260 000,00		260 000,00
040- section à section	537 567,26		537 567,26
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	367 199,09	28 680,00	395 879,09
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 911 573,87	- 28 680,00	1 911 573,87
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	442 000,00		442 000,00
45822104 – AMENAGEMENT BIT LA MALENE	60 993,78		60 993,78
4582905 – RECUPERATEUR EAUX DE PLUIE SUR CAUSSE MEJEAN		605 000,00	605 000,00
Total recettes d'investissement	3 579 334,00	605 000,00	4 184 334,00

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

APPROUVE la décision modificative n°1 de 2024 du Budget principal ainsi proposée,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document devant s'y rapporter.

Le Président,

Hanrie ALHOE

Le secrétaire de séance, Vincent PRATLONG

Le Président se tifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <u>www.telerecours.fr</u>.

Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le

ID: 048-200069151-20240613-DELIB_2024_068-DE